



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 18  
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
**23/06/2020**

**Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul DE RUS ; Mme Claude HUET ; M. Alain JAME et Mme Vanessa LAGARDE.**

**Date d'affichage**  
**23/06/2020**

**Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).**

**Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.**

**Délibération N°2020-62 : Révision du tarif du 43 rue du Globe**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal fixait le loyer du 43 rue du Globe à 650 € par mois + 40 € de charges. La commune, par délibération de son conseil municipal, revalorise annuellement le montant de ses loyers en fonction de l'indice de référence des loyers. Par délibération N°2019-93 en date du 9 décembre le loyer est établi à 671,38 € + 40 € de provision sur charges.

Vu le prix des loyers sur la commune, Monsieur le Maire explique qu'il convient de réviser ce loyer à la baisse. Il propose de le fixer à 500 € en maintenant les 40 € de provision sur charges et en mettant en place une caution d'un mois de loyer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- ADOPTE le montant du loyer du 43 rue du Globe à 500 € mensuel ;
- DIT que ce loyer sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers ;
- FIXE le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire à 1 mois de loyer ;
- APOUVE le montant de 40 € de provision sur charges d'eau, d'assainissement et d'ordures ménagères ;
- PRECISE que les charges locatives concernent les charges légalement récupérables par le bailleur. Les charges seront régularisées annuellement, au 1er novembre de chaque année sur présentation d'un état récapitulatif ;
- DECIDE que les charges d'électricité soient à la charge du locataire ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer cet immeuble à la location et à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

